

# **IGH et Immeubles à Vivre Bois : de l'utopie vers la réalité**

## **Introduction : Les avancées d'Adivbois, passer du concept au concret**

Eric Dibling  
INGENECO Technologies  
AMO Technique de la Commission Technique d'ADIVBOIS  
Colmar, France





# **IGH et Immeubles à Vivre Bois : de l'utopie vers la réalité**

## **Introduction : Les avancées d'Adivbois, passer du concept au concret**

### **1. Introduction**

Les IGH et les Immeuble à Vivre Bois ne sont pas des immeubles dans lesquels on aurait « simplement » substitué un matériau à un autre.

Cette substitution de matériaux, si en effet elle a bien partiellement lieu, doit se concevoir comme un changement complet d'approche constructive touchant la plupart des techniques associées aux procédés constructifs bois et une grande partie de l'organisation entre les acteurs de la chaîne de valeur.

Or on parvient à dépasser ce que l'on a bien compris et la projection vers l'innovation passe souvent d'abord par un besoin de repli sur les fondations de l'Art à date.

Passer donc de l'utopie à la réalité, du concept au concret pour de tels programmes innovants, passe certainement par une réappropriation intégrale de tous les paramètres structurant habituellement l'acte de construire en les interrogeant sur leur toujours bonne adéquation et en adaptant ceux qui doivent l'être.

Notre expérience de plus de 6 ans sur ce type d'opération nous conduit à penser que ce ne sont pas là simplement des lieux communs, mais au contraire des conditions sine qua none pour espérer gérer ce type d'opération dans de bonnes conditions et envisager une forme de reproductibilité.

### **2. Se réapproprier pleinement les fondamentaux économiques**

La construction s'inscrit dans un modèle économique qui comporte par nature des postes de dépenses et des postes de recettes.

Les dépenses et les recettes doivent s'équilibrer en termes de coût restreint initial, de coût global dans le temps, usage compris, et de valeur sur un marché, avec une rémunération soutenable pour toutes les parties-prenantes.

La construction bois ne peut échapper à cette injonction et si des masses économiques peuvent se déplacer à l'intérieur d'un modèle préétabli et intelligible pour les acteurs en place, tel que par exemple un bilan de promotion, il n'en demeure pas moins que l'acte dans sa globalité doit s'équilibrer.

Ne pas le prendre suffisamment en compte peut conduire à ne pas avoir la chance de pouvoir s'intéresser aux autres sujets.

A ce titre valoriser les atouts intrinsèques du bois, de façon numéraire et au-delà des simples arguments, via par exemple des dispositifs de l'économie verte à disposition, constitue probablement une voie à développer.

### **3. Se réappropriier pleinement les fondamentaux organisationnels**

Dans l'acte de construire, on rencontre plusieurs typologies d'acteurs qui ont chacun leurs prérogatives mais aussi leurs responsabilités propres.

Des décideurs qui fixent des grandes orientations politiques aux utilisateurs finaux, en passant par les aménageurs, les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvres, les contrôleurs techniques, les assureurs, les négoce de matériaux, les industriels, tous ont des spécificités d'intervention, qu'il s'agit en effet de bien connaître et de bien comprendre pour espérer créer la synergie nécessaire à l'intégration de nouveaux process.

Au-delà de toutes ces particularités, voire parfois ces antagonismes, un intangible semble s'imposer, celui de favoriser la collaboration et le meilleur consensus possible entre acteurs.

### **4. Se réappropriier pleinement les fondamentaux techniques**

Au-delà de la « simple » structure, la construction bois génère souvent un besoin d'adaptation plus ou moins important de la plupart des techniques qui lui sont nécessairement associées pour arriver à un ouvrage finalisé.

Questionner les aspects techniques sous cet angle, conduit nécessairement à revenir aux fondamentaux de l'Art à date.

Comment celui-ci est-il défini sur les aspects produit, conception et mise en œuvre et en quoi, la solution en construction bois induit elle une sujétion particulière directement ou de façon induite par rapport à l'une ou plusieurs de ces trois composantes essentielles ?

Comment combler cet écart et comment disposer des éléments de justification qui légitiment ce comblement pour que l'ensemble des acteurs puissent l'accepter ?

Faut-il s'orienter vers une évaluation technique, un avis réglementaire, les deux ?

Quand faut-il décider de cela et de quelle façon ?

Quelle organisation mettre en place, à quel coût et avec quel délai ?

### **5. Conclusion**

La chaîne de valeur de l'acte de construire mobilise une quantité très importante de pré-occupations et de spécialités et elle s'est construite sur des siècles, voire des millénaires. Sauf à viser une évolution en rupture, ce qui est une autre possibilité peut-être plus audacieuse encore mais aussi possiblement plus élitiste, un développement massif appelle nécessairement une parfaite compréhension et une prise en compte des codes historiques et fonctionnels.

Contrairement à certains discours parfois, les paramètres structurant cet acte de construire, peuvent s'ils sont parfaitement appropriés par les bons acteurs, ne pas réellement constituer des freins, mais plutôt être considérés comme des paramètres évolutifs permettant de fédérer la majorité des énergies sur des socles de compréhensions communs, pour prendre positivement sa part vers une société plus décarbonée.

C'est en tous cas ce qui anime les travaux de la Commission Technique d'Adivbois et c'est bien là la double complémentarité micro/macro très concrète qui est développée entre l'intervention de ses ateliers techniques et son activité d'AMO Technique auprès des démonstrateurs et au-delà, du reste de la filière.